

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil **seize**, le **11 février** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Trumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire.

Date de la convocation : **5 février 2016**

Etaient présents Mmes et Ms les Conseillers Municipaux : Martine LOBIN, Philippe DESJARDINS, Margarita ALVAREZ, Mathias PAPON, Jérôme AUDEBEAU, Séverine DUPONT, Martine MOMMELE, Christian LOUSSERT, Michel BONNELLE, Virginie LABASQUE Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Séverine PAREDES donne pouvoir à Margarita ALVAREZ
Gisèle MOTTIER donne pouvoir à Martine MOMMELE

Jérôme DA SILVA DE FREITAS
Catherine GARCIA

Secrétaire de séance : **Philippe DESJARDINS**

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

01/16 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR L'ACHAT ET LA POSE DE RADARS PEDAGOGIQUES

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Faisant suite à de nombreuses plaintes d'habitants, et à un état des lieux de la municipalité en matière de sécurité routière, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour l'achat et de pose de radars pédagogiques.

Le montant du projet s'élève à 9 074€ HT soit 10 888.80 TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

DECIDE

De solliciter une subvention à son taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, pour l'aider à financer l'achat et la pose de radars pédagogiques et de l'inscrire au budget 2016 selon les capacités de financement pour un montant estimé à 9 074€ HT soit 10 888.80 € TTC.

02/16 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'ACHAT ET LA POSE DE RADARS PEDAGOGIQUES

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de cumuler subvention au titre de la DETR et subvention du Conseil Départemental de l'Oise. Aussi, propose-t-elle de délibérer pour solliciter l'aide financière du Département pour l'achat et la pose de radars pédagogiques.

Le montant du projet s'élève à 9 074€ HT soit 10 888.80 TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité**,

DECIDE

De solliciter une subvention à son taux maximum au Conseil Départemental de l'Oise pour l'aider à financer l'achat et la pose de radars pédagogiques et de l'inscrire au budget 2016 selon les capacités de financement pour un montant estimé à 9 074€ HT soit 10 888.80 € TTC.

03/16 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Suite à la délibération du 4 décembre dernier approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmé Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour la mise en accessibilité de la mairie.

Les actions à mettre en place sont les suivantes :

- Accessibilité extérieure,
- Accès aux prestations,
- Accès aux équipements,
- Circulations horizontales,
- Circulations verticales,
- Aménagement,
- Signalétique,
- Transports mécaniques,

Le montant du projet s'élève à 4 300 € HT.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**,

DECIDE

De solliciter une subvention à son taux maximum au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2016, pour l'aider à financer la mise en accessibilité de la mairie selon les capacités de financement pour un montant estimé à 4 300 HT.

04/16 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE PHASE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Vue la possibilité de cumuler subvention au titre de la DETR et subvention du Conseil Départemental de l'Oise, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département pour la mise en accessibilité de la mairie.

Les actions à mettre en place sont les suivantes :

- Accessibilité extérieure,
- Accès aux prestations,
- Accès aux équipements,
- Circulations horizontales,
- Circulations verticales,
- Aménagement,
- Signalétique,
- Transports mécaniques,

Le montant du projet s'élève à 4 300 € HT.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De solliciter une subvention à son taux maximum pour l'aider à financer la mise en accessibilité de la mairie selon les capacités de financement pour un montant estimé à 4 300 HT.

05/16 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LUCIEN DEGAUCHY

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame le maire rappelle que par délibération du 4 décembre dernier, le conseil municipal l'avait autorisée « à solliciter toute organisation, l'Etat et le Département, pour l'octroi de subventions aussi élevées que possible pour le remplacement du battant de la cloche de l'église ».

Après renseignement pris auprès du Député DEGAUCHY, il apparaît que la demande de subvention doit être nominative.

Martine LOBIN propose donc de délibérer pour demander une subvention au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur DEGAUCHY.

Le montant du projet s'élève à 1 770.00 € HT.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De solliciter une subvention à son taux maximum au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur DEGAUCHY pour l'aider à financer le remplacement du battant de la cloche de l'église selon les capacités de financement pour un montant estimé à 1 770.00 HT.

06/16 – OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le projet de convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES »,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à l'ADICO permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, en l'occurrence ADULLACT, sans coût supplémentaire,

Considérant que la télétransmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite l'acquisition d'un certificat électronique via un contrat de fourniture,

Considérant que la Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination, « Certinomis », valable 1 an, 2 ans ou 3 ans moyennant un coût de 100 € HT pour un an, 165 € HT pour 2 ans ou 230 € HT pour 3 ans, (à renouveler), et que le lecteur de carte à puce coûtera 15 € HT (une seule fois),

Le conseil municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame le Maire et

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « Certinomis »

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant,

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention,

Autorise Madame le Maire à procéder à la dépense occasionnée.

DIVERS :

- Madame le Maire informe que le montant du FCTVA notifié pour 2016 est de 12 439.17 €.
- Suite à notre courrier de protestation auprès du président du SMOTHD concernant le report en 2019 de la fibre, Madame le Maire présente la réponse de ce dernier.
- Madame le maire informe que qu'une pétition a été transmise par monsieur André GABES contre la fermeture de six maisons du Conseil Départemental (CLERMEONT DE L'OISE, CREIL, COMPIEGNE, CREPY-EN-VALOIS, MERU et NOYON). La pétition circule pour signature.

La séance est levée à 21h30